

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du 2 octobre 1995 portant désignation
des membres des conseils d'arrondissement de l'aide à la
jeunesse**

A.Gt 16-11-1998

M.B. 15-10-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la Jeunesse, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 octobre 1995 portant nomination des membres des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse, modifié par les arrêtés du 7 octobre 1996 et du 9 avril 1997, du 26 novembre 1997 et du 11 mai 1998,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 octobre 1995 portant désignation des membres des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse, les termes «Danhaive, Jacqueline, à 6900 Marloie» sont remplacés par les termes «Cornet, Camille, à 6900 Marche-en-Famenne», les termes «Broux, Michel, à 5310 Waret-la-Chaussée» sont remplacés par les termes «Nivarlet, Michel, à 5100 Jambes», les termes «Denoncin, Alain, à 6920 Wellin» sont remplacés par les termes «Peters, Jean-Pierre, à 6830 Bouillon», les termes «Bertaux, Jacqueline, à 6820 Munro» sont remplacés par les termes «Fayt, Christine, à 6160 Léglise», les termes «Joachim, Bernard, à 6680 Saint-Ode» sont remplacés par les termes «Fourny, Dimitri, à 6840 Neufchâteau», les termes «Paquay, Charles, à 1350 Orp-Jauche» sont remplacés par les termes «Meurice, Jean-Luc, à 1370 Lathuy», les termes «Haulotte, Marc, à 1410 Waterloo» sont remplacés par les termes «Bollu, Daniel, à 1410 Waterloo», les termes «Schyns, Victor, à 4850 Plombières» sont remplacés par les termes «Nyssen, Didier, à 4800 Verviers» et les termes «Charlier, Marie-Hélène, à 4900 Spa» sont remplacés par les termes «Vielvoye, Michel, à 4821 Andrimont».

Article 2. - Au sein de l'article 1^{er} de ce même arrêté, les termes «sont nommés vice-présidents : Jacques Legrand, Pascal Brack» sont remplacés par les termes «sont nommés vice-présidents : José Wanlin, Pascal Brack», les termes «sont nommées vice-présidentes : Myriam Delfontaine, Jacqueline Danhaive» sont remplacés par les termes «sont nommés vice-présidents : Myriam Delfontaine, Camille Cornet». Les termes «sont nommés vice-présidents : Christian Debrus, Michel Broux», sont remplacés par les termes «sont nommés vice-présidents : Christian Debrus, Michel Nivarlet». Les termes «est nommée présidente : Josiane Neuprez» par les termes «est nommé président : Didier Nyssen».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} octobre 1998.

Bruxelles, le 16 novembre 1998.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,



